

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2014 À 18 HEURES 30

N° 6 – 160 / 2014 : CRÉATION D'UN POSTE DE MÉDIATEUR EMPLOI SUR LES QUARTIERS
PRIORITAIRES

L'An Deux Mille Quatorze, le 7 octobre 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 7 octobre 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Naïma MARENGO), Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PÉREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric ESQUEVIN, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Patrice BÉDIER, Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Dominique MAS (pouvoir de Roland FOISSAC), Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI (pouvoir de Delphine MAILLET-RIGOLET), Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Marie-Louise AT, France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Roland FOISSAC (pouvoir à Dominique MAS), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Delphine MAILLET-RIGOLET (pouvoir à Céline TAFELSKY).

Membres suppléants : Madame, Messieurs, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE.

Présents : 50

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 7 OCTOBRE 2014**N° 6 - 160 / 2014 : CRÉATION D'UN POSTE DE MÉDIATEUR EMPLOI SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES**

Pilote – Ressources Humaines

Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur

Dans le cadre de l'instance de concertation en matière de politique de la ville que constitue le GIPCUCSA, l'ensemble des collectivités membres de ce GIP ont mis en évidence les problématiques particulières d'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires. En effet, malgré un nombre de demandeurs d'emplois élevés, peu de jeunes sont inscrits dans des dispositifs emploi ou formation.

Au regard des compétences nécessaires pour assurer les missions de médiation, il a été décidé de créer un emploi spécifique de médiateur emploi, et de bénéficier dans ce cadre du dispositif d'adulte relais, avec l'appui du délégué à la politique de la ville dans le Département.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire la création d'un poste de contractuel à temps complet de médiateur emploi sur les quartiers prioritaires, conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3-1°.

Compte tenu de la nature des fonctions et des missions confiées à la personne recrutée, je vous propose de fixer la rémunération de cet emploi par référence au 1^{er} échelon du grade d'agent social de 2^{ème} classe et de prévoir le régime indemnitaire correspondant.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'intérêt de doter le territoire d'un médiateur emploi pour agir auprès des jeunes des quartiers prioritaires,

VU l'avis du conseil d'administration du GIPCUCSA,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, par 47 voix pour et 1 abstention
(monsieur Frédéric CABROLIER,)

DÉCIDE de créer un poste de médiateur emploi dans le cadre des dispositions de l'article 3.3.1 de la loi du n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

DE FIXER la rémunération de cet emploi par référence au 1^{er} échelon du grade d'agent social de 2^{ème} classe et de lui attribuer le régime correspondant en vigueur dans la collectivité,

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours et seront financés par l'Etat par le biais du dispositif adulte relais et par le GIPCUCSA pour la part restant à financer.

Pour extrait conforme,
Fait le 7 octobre 2014,

Le président,

Philippe BONNECARRERE

